

Cahier des charges

Prix National de la Jeune Création

Édition 2026-2027

Document à destination des candidats

Préambule - L'esprit du Prix

Le Prix National de la Jeune Création est un concours ouvert à tous les lycéens en France et dans les lycées français de l'étranger, sans thème imposé.

Ici, toutes les idées ont leur place. Film, musique, scène, photographie, dessin, création numérique... toutes les formes d'expression sont les bienvenues, dès lors qu'elles portent un regard personnel et témoignent d'une véritable démarche de création. Le Prix a pour vocation de révéler et de valoriser les jeunes talents créatifs, en mettant à l'honneur l'audace, la sensibilité artistique, l'inventivité et la capacité à faire émerger une vision singulière.

Ce cahier des charges est là pour vous guider dans la préparation de votre candidature. Il vous présente les formats possibles dans chacune des quatre catégories, les quelques repères à prendre en compte et les éléments à transmettre au jury. Votre créativité reste au centre : à vous de vous emparer de ce cadre pour imaginer, expérimenter et proposer une création qui vous ressemble.

Avant d'envoyer votre candidature, prenez simplement le temps de vérifier que votre dossier est complet et que votre œuvre répond aux conditions indiquées ci-dessous.

1. Éléments obligatoires pour toutes les catégories

Quel que soit la catégorie choisie, chaque candidature doit impérativement comporter les éléments suivants :

1.1 Le formulaire de candidature en ligne

Le candidat remplit le formulaire disponible sur le site du concours : <https://ecole.3is-education.fr/prix-national-de-la-jeune-creation/>. Il renseigne son identité, son lycée, la catégorie choisie, le titre de l'œuvre et le lien permettant d'accéder à son œuvre.

Les candidatures individuelles ou collectives sont autorisées. En cas de candidature collective, un représentant est désigné dans le formulaire mais le prix est attribué à l'ensemble de l'équipe.

1.2 La note d'intention

La note d'intention est un texte court rédigé par le candidat ou l'équipe. Elle est intégrée au formulaire de candidature.

Elle permet au jury de comprendre votre démarche et répond notamment aux questions suivantes :

- Pourquoi avez-vous réalisé cette œuvre ? Quelle idée, quel sentiment, quelle question vous a motivé ?

- Comment avez-vous travaillé ? Quelle démarche avez-vous suivie, seul ou en équipe ?
- Qu'aimeriez-vous que le spectateur, l'auditeur ou le lecteur ressente, comprenne ou retienne ?
- **Longueur** : 300 mots maximum.
- **Langue** : Français obligatoire.

La note d'intention fait partie intégrante de l'évaluation.

1.3 Les autorisations des personnes représentées ou entendues

Si votre œuvre permet d'identifier une personne par son image ou sa voix, vous devez disposer de son autorisation, ou de celle de son représentant légal si elle est mineure.

1.4 Utilisation de l'intelligence artificielle

L'utilisation d'outils d'intelligence artificielle est autorisée dans le cadre du Prix. Le candidat doit toutefois préciser dans sa note d'intention si et de quelle manière il a utilisé l'IA au cours de son projet : recherche, écriture, génération d'images ou de sons, montage, retouche, etc.

Le jury prendra en considération la démarche créative personnelle du candidat, ainsi que la manière dont il a choisi et utilisé les outils à sa disposition.

1.5 Autorisation de diffusion

En candidatant au Prix, les participants autorisent l'organisateur à présenter, diffuser ou reproduire leur œuvre dans le cadre de la communication et de la promotion du Prix National de la Jeune Création, sur les supports liés au concours et sans exploitation commerciale.

2. Catégorie Film

Cette catégorie accueille toutes les formes de création en image animée : fiction, documentaire, animation, clip, film réalisé au smartphone, motion design ou création numérique animée.

2.1 Formats acceptés

- Court-métrage de fiction ou documentaire
- Clip musical ou vidéo
- Film d'animation (2D, 3D, stop motion, image par image...)
- Film réalisé au smartphone
- Motion design ou création numérique animée

2.2 Contraintes formelles

- **Durée** : 3 minutes minimum - 15 minutes maximum (génériques inclus).
- **Dépôt** : Lien YouTube ou Vimeo en mode non répertorié, accessible jusqu'à la proclamation des résultats.
- **Qualité minimale** : L'œuvre doit être lisible et audible. Aucun matériel professionnel n'est requis.
- **Langue** : Les dialogues en langue autre que le français doivent être sous-titrés en français.

2.3 Ce que le jury évalue

- L'intention narrative ou artistique : l'œuvre propose-t-elle une idée, un point de vue, une émotion ?
- La cohérence de l'ensemble : la réalisation est-elle au service de l'intention ?
- La maîtrise technique appréciée au regard du niveau attendu d'un lycéen et non selon des standards professionnels.
- L'originalité de la démarche.

3. Catégorie Son

Cette catégorie accueille toutes les formes de création sonore : composition musicale, production musicale, fiction sonore, podcast, création radiophonique ou documentaire sonore.

3.1 Formats acceptés

- Composition musicale originale (instrumentale ou vocale)
- Production musicale / MAO (musique assistée par ordinateur)
- Reprise ou réinterprétation d'une œuvre existante, à condition que le traitement artistique soit personnel et significatif
- Fiction audio ou podcast narratif
- Création radiophonique ou documentaire sonore

3.2 Contraintes formelles

- **Durée** : 2 minutes à 10 minutes maximum.
- **Dépôt** : Lien SoundCloud privé ou Google Drive accessible.
- **Format audio** : MP3 ou WAV.
- **Originalité** : La création doit être originale. Les reprises sont acceptées uniquement si le traitement artistique est personnel et significatif.
- **Droits** : Le candidat doit disposer des autorisations nécessaires pour les musiques, samples, extraits, voix ou autres éléments protégés utilisés dans sa création.

3.3 Ce que le jury évalue

- La qualité musicale, sonore ou narrative de la création.
- L'originalité et la singularité du traitement.
- La cohérence entre l'intention exprimée dans la note et l'œuvre soumise.
- La maîtrise technique appréciée au regard du niveau attendu d'un lycéen

4. Catégorie Scène

Cette catégorie accueille les créations destinées à être présentées sur scène ou face à un public, lorsqu'elles peuvent être transmises au jury sous la forme d'une vidéo. Elle peut notamment concerner l'interprétation, la mise en scène, la performance, la danse ou les arts du cirque.

Un candidat peut ainsi présenter sa propre performance, un travail d'interprétation, une mise en scène qu'il a dirigée ou une captation d'un spectacle ou d'une répétition, dès lors que la vidéo permet de comprendre sa démarche artistique.

4.1 Formats acceptés

- Performance face caméra (monologue, improvisation, performance artistique)
- Scène jouée, extrait de pièce, sketch
- Mise en scène filmée
- Captation d'un spectacle vivant ou d'une répétition
- Performance corporelle, danse, arts du cirque filmés

4.2 Contraintes formelles

- **Durée** : 2 minutes minimum - 10 minutes maximum.
- **Format de dépôt** : Lien YouTube ou Vimeo en mode non répertorié, valide jusqu'à la proclamation des résultats.
- **Lisibilité** : La captation doit permettre au jury de comprendre l'intention scénique. Une image fixe et un son audible sont le minimum requis. Une qualité d'image et de son suffisante est requise ; aucun matériel professionnel n'est nécessaire.
- **Œuvre existante** : si le candidat interprète un texte, une chorégraphie ou une œuvre existante, il doit en préciser la source dans sa note d'intention.

4.3 Ce que le jury évalue

- La présence scénique ou la qualité de la direction artistique
- L'intention et la singularité de la proposition
- La cohérence entre la démarche présentée et ce qui est montré
- La maîtrise technique, appréciée au regard du niveau attendu d'un lycéen

5. Catégorie Création visuelle

Cette catégorie accueille toutes les formes de création plastique, graphique, photographique ou numérique : dessin, peinture, sculpture, photographie, illustration, bande dessinée, design, création numérique...

5.1 Formats acceptés

- Œuvre plastique (peinture, dessin, sculpture, installation photographiée)
- Série photographique artistique
- Illustration ou bande dessinée
- Univers graphique, identité visuelle, affiche
- Création numérique ou arts numériques

5.2 Contraintes formelles

- **Nombre de visuels** : 3 minimum à 10 maximum.
- **Format de dépôt** : Lien vers un PDF ou un album Google Drive accessible.
- **Qualité** : Résolution recommandée d'au moins 1200 px.
- **Originalité** : Toutes les œuvres soumises doivent être originales et réalisées par le candidat. Les éléments provenant de tiers doivent être utilisés avec les autorisations nécessaires.
- **Légendes** : Chaque visuel peut être accompagné d'un titre et d'une courte légende (50 mots maximum). Cette légende est facultative.

5.3 Ce que le jury évalue

- La qualité plastique, graphique ou photographique de la création.
- La cohérence de la série ou de l'univers proposé.
- L'originalité de la démarche et la singularité du regard.
- La cohérence entre la note d'intention et les créations proposées.

6. Critères d'évaluation communs

Quelle que soit la catégorie, le jury porte une attention particulière à quatre dimensions :

- **Originalité et singularité** : l'œuvre révèle-t-elle un regard, une voix ou une démarche personnelle ?
- **Intention et cohérence** : la création est-elle cohérente avec la démarche présentée ?
- **Maîtrise technique** : les choix techniques sont-ils maîtrisés au regard du niveau du candidat ?
- **Impact artistique** : l'œuvre suscite-t-elle une émotion, une réflexion, une surprise ou une réaction ?

La maîtrise technique est appréciée en fonction du niveau lycéen. Le Prix ne récompense ni le matériel le plus performant ni la production la plus coûteuse, mais la qualité et la singularité d'une démarche créative.

Le jury est souverain dans ses décisions. Ses délibérations sont confidentielles.

7. Ne sont pas acceptées :

- Les œuvres comportant des contenus haineux, discriminatoires, violents ou à caractère sexuel.
- Les œuvres utilisant des musiques, images, textes ou autres contenus protégés sans les autorisations nécessaires.
- Les candidatures comportant des informations fausses concernant l'identité du candidat ou la nature de l'œuvre.

Le non-respect de ces règles peut entraîner le retrait de la candidature ou, si nécessaire, l'annulation d'une sélection ou d'une attribution de prix.

8. Contact et questions

Le calendrier détaillé et l'ensemble des documents utiles sont consultables sur le site officiel du concours (<https://ecole.3is-education.fr/prix-national-de-la-jeune-creation/>).

Pour toute question relative au cahier des charges ou aux modalités de candidature :

Maxime Jouet

Responsable Communication Groupe 3iS

maxime.jouet@3is.fr — +33 6 49 49 08 62

www.3is.fr